

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 11 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Grandson

<u>Présidence :</u>	Mme Carole Schelker
<u>Présents :</u>	6 municipaux
<u>Excusés :</u>	M. Willer Dominique, M. Ashdown Ian, Mme Baudin Marine, Mme D'Onia Aline, M. Genier Pierre-André, M. Gonin François, Mme Javet Françoise, M. Payot Jonathan, M. Perret Anthony, M. Pospisil Pavel, M. Rangel Becerra Carlos, Mme Tuosto Brenda, Mme Walzer Gwendoline

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

M. François Veuve demande le rajout des chiffres concernant l'énergie au point n° 2, communications de la Municipalité, dans l'intervention de M. le Syndic :

« Terre Suisse » 40% nucléaire et 60% hydraulique avec un coût d'env. 172'000.-/an à charge de la commune.

« Terre romande » 100% hydraulique avec un surcoût d'env. 1% pour la commune.

« Via d'ici » 20% photovoltaïque et 80 % hydraulique avec un surcoût de 7%.

Et la nouveauté 2017 avec le photovoltaïque de proximité et un surcoût d'env. 8.65% soit CHF 15'000.-/an en plus.

Le procès-verbal modifié de la séance du 9 mars 2017 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des représentants des associations intercommunales.
4. Participation communale pour la reconstruction du pont par-dessus la Brinaz – RC 401 (préavis n° 587/16). Rapport de la commission
5. Financement phases 1-2 du projet de construction du centre sportif de Borné-Nau (préavis n° 581/16). Rapport de la commission.
6. Adoption des statuts et adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois (préavis n° 590/17). Rapport de la commission.
7. Réalisation de la porte d'entrée de Grandson (préavis n° 591/17). Nomination de la commission.
8. Demande d'un crédit complémentaire pour le remplacement du système d'exploitation de la STAP Corcelettes-Les Pins (préavis n° 592/17). Nomination de la commission.
9. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil communal.

Mme la Présidente indique que la comptabilité des bocans du cœur n'est pas encore terminée. Les chiffres seront donnés à la séance du mois de juin.

En ce qui concerne la visite du nouveau parlement, un mail a été envoyé aux chefs de groupes, afin de visiter le nouveau parlement selon le programme suivant : départ en car de Grandson, audition de la fin de la séance du Grand Conseil, visite du parlement avec un architecte spécialisé puis apéritif pour clore la visite. Cette visite pourrait avoir lieu le mardi 29 août prochain. Un Doodle sera envoyé pour que chacun puisse indiquer sa présence.

Elle demande à chaque conseiller de bien vouloir contrôler ses coordonnées sur la liste des conseillers et de transmettre les informations manquantes auprès du greffe, notamment les adresses e-mail.

2. Communications de la Municipalité.

Mme Nathalie Gigandet indique que la Grandsonne-Dessus a ouvert ce week-end. Un feu de cheminée s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche. Les pompiers de Sainte-Croix et de Bonvillars sont intervenus et les dégâts n'ont été heureusement que matériels. La cheminée avait été posée en 2001 et se situe en dessus du potager. Le ramoneur, M. Vallon, est monté lundi pour constater et faire un rapport concernant cette cheminée. Un tuyau doit être changé et une gaine doit être faite pour la mise en conformité. Au niveau du personnel présent, il n'y a eu aucun souci. Le service peut continuer, la cuisine pouvant être faite sur un poêle à gaz, et un poêle est présent pour chauffer la salle restaurant. Il n'y a que le chauffage de la chambre à l'étage qui ne peut être utilisé actuellement.

La Grandsonne-Dessous est ouverte. Le personnel arrive ce week-end et les vaches normalement fin mai. Le Gruyère qui y est produit a été noté 19.5/20 dernièrement !

M. Francesco Di Franco indique que le rapport sur le règlement de police a été envoyé au Canton qui a émis quelques remarques qui sont maintenant à l'étude auprès de la commission.

Concernant le collège du Jura, il retrouvera bientôt son aspect d'antan, sans pavillons devant. Un pavillon a déjà été démonté. Cet été, durant les vacances scolaires, le pavillon côté lac sera démonté et par conséquent le bâtiment sera plus visible et la cour plus grande.

Mme Evelyne Perrinjaquet indique que le collège du Jura retrouvera aussi sa splendeur intérieure car les travaux avancent bien. Le carrelage des WC et de la salle des maîtres est en voie d'être terminé. Les armoires dans les classes et les portes posées par le menuisier sont aussi à bout touchant. Les parquets dans les salles, que se soit le ponçage ou la pose, sont en cours. Les plafonds dans le hall de même que les crépis dans les locaux PPLS et le long de l'ascenseur sont en cours de finition. La dernière étape des fenêtres ainsi que les stores sont encore à faire dans les semaines à venir, tout comme la pose de la cuisine qui doit arriver cette semaine, ainsi que le remplacement des tableaux électriques et l'éclairage de secours, la peinture des murs et les boiseries dans les classes ainsi que tous les travaux de nettoyage.

Pour le moment cela n'a pas encore énormément d'allure mais d'ici quelques semaines, vous verrez que le collège sera opérationnel, propre et pimpant. Le déménagement du pavillon, qui va être démolit, est prévu durant la dernière semaine d'école, le jeudi avant les vacances, et se sont les occupants du pavillon qui va être démolit qui vont devenir les occupants de ce magnifique bâtiment.

M. Antonio Vialatte souhaite donner quelques informations sur l'urbanisme, car la CPU a eu passablement de travail ce début d'année.

Concernant le PPA de la Poissine, la CPU a vu le projet le 22 mars. Le dossier a été envoyé au SDT pour examen complémentaire. Un retour est espéré d'ici cet été.

Concernant le Plan de quartier Vieille-Ville, la CPU et la CCCU (Commission Consultative Communale d'Urbanisme) ont vu le projet le 26 avril. Le dossier est en phase de finalisation et sera envoyé au SDT avant la fin mai.

Concernant le PPA Borné-Nau, la CPU l'a vu le 3 mai et le dossier est en cours de finalisation et sera envoyé au SDT pour examen complémentaire avant la fin du mois de mai.

En ce qui concerne l'ECF de la Brinaz : pour rappel, c'est une structure définie par la loi, mis en place par l'Etat lors d'aménagements importants d'un cours d'eau auxquels participent les milieux concernés, soit Canton, communes et propriétaires riverains. Cette entité ouvre la porte de subventions cantonales et fédérales. Les travaux ont débuté pour l'ECF mais du côté de Valeyres pour l'instant, aux abords du centre sportif. Une herse sur la Brinaz est en cours de préparation et permettra d'arrêter les bois et flottants pour permettre à l'eau de continuer à couler. Les travaux sur l'aval du tronçon, soit depuis la voie CFF jusqu'au lac, sont reportés puisque le SEY et la SAGENORD doivent d'abord faire une conduite d'eau qui permet d'alimenter Valeyres avant d'arrêter la conduite d'eau qui arrive depuis Onnens sur Yverdon. Cette conduite va être mise en souterrain sous le cours d'eau de la Brinaz. Les travaux du pont de la RC 401 sont planifiés pour 2018 suite à un nouveau planning de l'ECF alors que 2017 avait été indiqué dans le préavis de la Municipalité.

En ce qui concerne la route de desserte de Borné-Nau, la commission est nommée, contact a été pris avec la présidente. L'adjudication du mandat d'ingénieur va se faire lundi 15 mai par la Municipalité ce qui permettra l'avancée des travaux. Le préavis est en phase de finalisation par Messieurs Willer et Vialatte et passera le 22 mai en Municipalité et au Conseil communal le 22 juin prochain.

Mme Christine Leu Métille indique que les travaux à la STAP ont commencé comme prévu à mi-mars. Peu de temps après, un site palafittique a été découvert malgré la présence d'une conduite qui laissait présager que cet endroit n'en comportait pas. Le fait que ces travaux visent à la régionalisation du traitement des eaux usées, les fouilles ont été plus profondes : entre 1.9 et 3.2m. Un dégagement sur 10m² à la petite brosse et à la petite cuillère révèlent une fondation importante du point de vue de cette époque-là, soit d'environ -4'000 ans, avec de magnifiques pilotis, une hache polie etc. Cela prendra donc du temps et engendrera un certain nombre de contraintes à la fois de coûts supplémentaires et de temps. L'entier du projet a dû être revu, en raison de l'exigence du service d'archéologie, afin d'essayer de minimiser les impacts.

La creuse profonde sera faite du côté des Pins direction Onnens – Concise, et une autre solution a été trouvée en plaçant une autre station de levage de l'autre côté de la STAP. Les fouilles archéologiques continueront entre septembre et octobre permettant ainsi de consolider la fosse de fouille. L'activité du camping est préservée autant que possible de tous ces travaux.

L'association intercommunale pour l'épuration région Grandson (AIERG) a siégé le 6 avril dernier. Le préavis sur les travaux de la STAP a été présenté et une information concernant le risque de dépassement suite aux découvertes archéologiques.

M. le Syndic constate que les deux tribunes consacrées aux médias sont vides. Il leur fera parvenir un rappel par écrit.

Il excuse M. Dominique Willer de son absence ce soir. Il remercie tous les participants au coup de balai et salue tous les collègues de la Municipalité qui ont tous fait acte de présence, excepté M. Vialatte qui était retenu pour d'autres tâches de son dicastère. La Municipalité réévaluera la formule.

M. le Syndic informe, au nom de M. Willer, également le bon succès de l'Urban Training.

La Municipalité examine actuellement la possibilité d'affilier les municipaux à une caisse de pension pour leur permettre de compléter leur prévoyance personnelle. Un préavis sera adressé au conseil communal.

M. le Syndic félicite Mme la Présidente pour sa brillante réélection au Grand Conseil. Les contacts en sont très facilités. Il remercie également publiquement les autres candidats ayant fait campagne et n'ayant obtenu que le titre de viennent en suite.

3. Communications des représentants des associations intercommunales.

Mme Camille Bardet souhaite donner un compte-rendu de la dernière assemblée de l'ACRG à Champagne.

L'assermentation des délégués reprenant les places des membres du comité élu le 24 août 2016 a eu lieu.

Ensuite c'était l'adoption du budget 2017. Une discussion au sujet de coûts supplémentaires qui pourraient peser sur le budget 2017 a eu lieu. Il était question de la conduite d'eau Bonvillars et Champagne ainsi qu'une discussion autour de la péréquation financière des communes.

Les budgets 2017 pour les buts communs de l'ACRG ont été acceptés à l'unanimité.

Après lecture du rapport de la commission de gestion pour le but optionnel « eau », ce budget a également été accepté à l'unanimité.

Le préavis 02/2016 concernant la fixation du plafond en matière d'emprunt et pour cautionnement a été accepté à l'unanimité.

Le préavis 03/2016 concernant l'octroi au comité directeur d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et sur les aliénations immobilières a été accepté à l'unanimité.

Le préavis 04/2016 concernant l'octroi du comité directeur d'une autorisation générale de plaider a été accepté à l'unanimité

Finalement le préavis 05/2016 concernant la fixation des traitements et des indemnités des membres du conseil intercommunal et du comité directeur a été accepté à l'unanimité. Bonvillars s'est proposé pour accueillir la prochaine séance de l'ACRG qui aura lieu le 7 juin 2017.

Lors de cette prochaine séance il faudra statuer sur les comptes 2016, le rapport de gestion 2016 ainsi que sur le préavis 01/2017 « octroi au comité directeur d'autorisation de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et durables ».

La parole n'est plus demandée.

4. Participation communale pour la reconstruction du pont par-dessus la Brinaz – RC 401 (préavis n° 587/16). Rapport de la commission

Mme la Présidente indique avoir reçu un message de M. Pavel Pospisil souhaitant préciser qu'il n'avait pas été convoqué/invité à la séance de la commission.

Mme Nicole Helfer indique l'avoir convoqué séparément par email après avoir demandé son adresse auprès du greffe et n'a pas eu de retour d'emails indiquant une erreur de transmission.

Rapporteur : Mme Nicole Helfer (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à financer la participation communale pour la reconstruction du pont par-dessus la Brinaz – RC 401.

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 230'000.- ; le compte no 9194.28 est ouvert au bilan à cet effet.

Article 3 : de financer ce montant pas la trésorerie courante.

Article 4 : d'amortir cet investissement par le compte n° 430.331 sur une durée de 10 ans ; la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de CHF 23'000.- / an en tenant compte uniquement de l'amortissement.

Vote : accepté à l'unanimité.

Mme Nicole Helfer souhaite poser une question cosmétique pour les rapports de commission : est-ce que les conclusions doivent figurer dans le rapport ou pas ?

Mme Natacha Zari Stucki pense que, par mesure de clarté, les conclusions sont nécessaires de manière à éviter de reprendre le préavis, relire les conclusions avec le rapport de la commission.

Mme la Présidente rejoint l'avis de Mme Zari Stucki pour l'ajout des conclusions sur le rapport.

Mme Nicole Helfer supposait qu'il n'y en avait pas besoin car dans le texte beaucoup de points ont été repris. Comme il semble y avoir une volonté d'avoir ces conclusions à la fin du rapport, les prochains seront faits avec les conclusions.

M. le Syndic souhaite préciser que l'année passée, suite aux élections et avant votre installation, les nouveaux membres du conseil ont été invités à une présentation des « modes de faire », soit en quoi constitue un préavis et de quoi est constitué un rapport de commission. Le préavis est composé d'un texte écrit par la Municipalité afin de donner les arguments, les tenants, les aboutissants et les conséquences d'un projet. Le préavis conduit à proposer au Conseil communal, vu le préavis, une analyse du projet et donner des conclusions. Les conclusions peuvent être adoptées ou refusées. Les conclusions sont souvent des articles, impliquant des décisions. Ces articles, de façon individuelle, peuvent être amendés. Une procédure ou un pense-bête va être établi afin que chacun puisse s'y référer.

La parole n'est plus demandée.

5. Financement phases 1-2 du projet de construction du centre sportif Borné-Nau (préavis n° 581/16). Rapport de la commission.

Rapporteur : M. Serge Perrier (voir annexes).

M. le Syndic présente les plans du futur centre sportif et les commente (voir annexes).

Pour rappel, le projet qui a été passé en appel d'offre, consiste en une salle VD6 (3 salles conjointes de gym, aux normes scolaires, avec une séparation mobile des parois mitoyennes), une salle de musculation, 300 places pour des spectateurs avec une partie en gradins fixes et une partie en gradins mobiles, des terrains extérieurs (environ 18'000m²), un restaurant scolaire et un bâtiment aux normes de type Minergie.

Sur la deuxième page, à gauche se trouve la salle triple, en bas se trouve la zone de gradins amovibles (en traitillé), en haut du plan se trouve l'équipement des sanitaires (WC, douches, sanitaires pour les trois salles). Au sud se trouve les locaux matériels, le petit local dans la prolongation est la salle prévue pour les enseignants de sports.

Le grand secteur vide représente la partie réfectoire. En bas se trouve une salle de théorie avec 2 parois amovibles permettant, si elle est fermée, d'avoir une salle de théorie pour les cours des enseignements.

A la troisième page se trouve l'étage supérieur qui est essentiellement celui d'accès aux gradins n'ayant aucun accès depuis le bas, pour des raisons d'hygiène notamment. Les accès viennent depuis la coursive supérieure. A droite se trouve une grande largeur qui est dotée de l'escalier pour accéder à l'étage inférieur, d'un ascenseur qui permet l'accès aux personnes handicapées, d'une buvette pour les manifestations. Au nord, dans cet espace vide, se trouvera une salle de musculation, chose souvent demandée pour les sportifs et centres d'entraînements. Sur la droite se trouve une immense esplanade qui est le toit et l'espace supérieur du réfectoire et qui permettra de faire une place en extension en cas de manifestation.

Sur la quatrième page (coupe latérale) d'un côté se trouve les gradins et leurs extensions et les pistes de course qui se trouvent sous les espaces sanitaires.

Sur la cinquième page (coupe longitudinale), on aperçoit les portes des locaux de matériels avec les espaliers et à droite l'espace dévolu à la cantine. Dessus la terrasse et la coursive intérieure en coupe.

Sur la sixième page, la zone verte est la zone d'accès piétons, cyclable et publique qui sera strictement au même niveau que l'esplanade de Borné-Nau. A droite, dans l'espace vide, la place pour accueillir une piscine couverte scolaire. Il y a les terrains en dur, basket et handball et puis les terrains plus bas, au niveau de la route de Borné-Nau, des terrains soit artificiels, soit en herbe pour les espaces de développement.

Sur la septième page, la maquette. L'espace à droite serait l'éventuelle emprise de la piscine couverte et le grand espace derrière la salle triple. Sur la gauche, les 2 premiers cubes de sagex sont les bâtiments existants. Le troisième cube représente le potentiel dans lequel pourrait se trouver soit le chauffage à distance, soit la caserne de pompiers, soit les 2 en même temps. Le cube suivant est l'actuel Borné-Nau A.

Sur la dernière page, l'ordre du programmes. Actuellement nous nous trouvons au premier palier. Le crédit qui vous est proposé. En septembre un deuxième préavis devrait arriver pour la proposition de création de la SA et le financement. En automne 2017, dépôt du projet avec demande du permis de construction, création de la SA. En Décembre, si tout va bien, l'octroi du permis de construire. Novembre 2018, mise hors d'eau. Août 2019 mise en service de l'ouvrage.

Mme Melissa Margot souhaite un complément d'information concernant la création de la SA : est-ce que les communes alentours sont au courant de ce projet et ont-elles l'intention d'y adhérer ?

M. le Syndic a présenté à toutes les communes concernées, il y a une année, l'avant-projet. Ce projet pourrait être entièrement payé par Grandson, représentant CHF 16 Mio d'endettement potentiel, puis de porter la location à la charge de toute la région. La construction pourrait être également prise en charge par l'arrondissement scolaire qui demanderait CHF 15 ou 16 Mio dans son plafond d'endettement. La SA est une forme qui a été adoptée pour la piscine intercommunale d'Yverdon-les-Bains, même s'il est difficile d'y aller pour les actionnaires que sont les communes. Les seuls porteurs de parts seraient les communes et la clef de répartition qui est envisagée dans le projet serait réparti pour un montant de CHF 1 Mio au prorata de la distance et de la population, ce qui donnerait pour des communes comme Mutrux et Provence d'avoir des parts « bon marché » et des communes comme Grandson, Montagny ou Champagne et Fiez avec une participation plus élevée. Ceci permettrait aux communes d'avoir CHF 15'000 ou CHF 20'000 à financer pour prendre part, évitant ainsi l'endettement.

Le reste de la conception de cette SA serait de trouver le financement par le biais de prêts sans intérêt qui pourraient être obtenus auprès du canton d'après la loi sur le sport. Une part que Grandson pourrait prendre de façon volontaire puisqu'on est la commune qui en bénéficiera le plus, et le solde, que l'on espère le plus petit possible, sera sous forme d'emprunt que la SA devra faire.

M. René-Pierre Deriaz remercie M-. Payot d'avoir présenté le projet de construction. La décision de ce soir consiste principalement sur l'investissement et un crédit de CHF 900'000.-. N'étant pas contre la construction d'un centre sportif satisfaisant les exigences de formation scolaire et les vœux des sociétés sportives locales, il est toutefois très sceptique concernant son financement futur. Dépenser CHF 900'000.-, c'est bien mettre les doigts dans un engrenage qui nous amènera à investir CHF 16 Mio. Nous n'avons actuellement aucune garantie de subside de l'Etat de Vaud, ni de garantie de participation des communes environnantes. Le préavis nous parle d'analyse de conséquences financières sur l'endettement communal si ce projet devait être entièrement construit à nos frais, mais aucun chiffre n'a été communiqué. Qu'arrivera-t-il s'il y a un manque d'intérêt des communes de l'arrondissement scolaire ? Est-ce qu'il y aura des points d'imposition supplémentaires ? Est-ce qu'il faudra rechercher des fonds à posteriori ? D'autre part, l'évolution des normes Minergie occasionnerait des surcoûts importants si les travaux ne débutent pas cette année selon le préavis. Le rapport reprend cet argument puis minimise l'importance de la dépense supplémentaire. Pourrait-on obtenir un ordre de grandeur en pourcent de la dépense totale ou une estimation chiffrée de ce risque lié à un retard dans le début des travaux ? Le délai prévu pour la remise du bâtiment à la rentrée scolaire 2019 paraît très optimiste. Quel serait les conséquences si l'ouvrage tardait d'une année supplémentaire ? Retarder notre décision de quelques semaines en attendant une analyse financière complète paraît être une solution néanmoins acceptable. M. Dériaz se réserve donc le droit de renvoyer le préavis à la Municipalité pour de plus amples informations ou de reporter la décision du conseil en attendant et s'étonne que l'avis de la commission des finances n'ait pas été demandé.

M. le Syndic précise, concernant le côté financier, qu'il faut un certain volontarisme pour essayer d'étudier les différents aspects. Mais nous devons mettre en route la phase préliminaire des études pour déposer des plans à l'enquête, définir définitivement les options qui sont prises et doivent être prises dans cette phase là, afin de donner une chance au projet d'arriver à une phase de réalisation. Il n'est raisonnablement, pas pensable qu'on ne construise pas d'installations sportives pour notre établissement scolaire. Le fait est que l'on a presque une année de retard, entre autre parce que l'on n'a pas les réponses du Canton, simplement parce que si la base légale existe, ils ne l'ont pas encore affiné. Cela fait une année que les dossiers ont été déposés et eux attendent, en partie, des analyses concrètes via les plans de détails, pour pouvoir se prononcer définitivement. Il faut donc démarrer le projet, via un crédit d'étude, pour avoir des réponses du Canton. Les options à discuter avec les communes sont de l'ordre de la nature du sol, artificiel ou naturel, du terrain de foot. La proposition du jour permet de mandater et de signer le fait d'engager les travaux d'architecture et de permis de construire.

M. René-Pierre Deriaz souhaite savoir si une estimation de l'évolution des coûts Minergie est disponible.

M. le Syndic indique qu'il n'y a pas de variation de coûts Minergie, si nous partons maintenant car l'entreprise HRS a déjà envoyé les documents permettant de dire que les normes applicables seront celles de 2017. Si ce projet doit être reporté et déposé en 2018, les normes de cette année-là s'y appliqueront. Les coûts ne sont pas évalués car il faut payer une entreprise pour le faire.

M. René-Pierre Deriaz a bien écouté les arguments de M. le Syndic. Il se réjouit que le préavis suivant concernant la SA donne un peu de délai pour avoir des précisions quant aux questions financières.

M. le Syndic indique que la société HRS a besoin de savoir si la commune va payer ou non, via le projet de financement, avant d'engager leur bureau technique.

M. René-Pierre Deriaz comprend les arguments de M. le Syndic et la problématique des courts délais. Néanmoins, à titre personnel, M. Deriaz s'abstiendra de voter pour ce projet.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'autoriser la Municipalité à engager l'entreprise HRS pour la réalisation de la phase 2 de son offre à savoir jusqu'à l'obtention du permis de construire du complexe sportif régional de Borné-Nau.

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 900'000.- ; le compte no 9143.07.1 est ouvert au bilan à cet effet.

Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante.

Article 4 : de ne pas amortir cet investissement mais de l'activer au bilan dans l'attente du crédit de construction final du centre sportif régional.

Vote: accepté à la majorité.

M. le Syndic est déçu de ne pouvoir donner plus de détails à ce stade du projet. L'objectif était plutôt de présenter le projet et le crédit de construction global d'un coup, mais remercie le Conseil de son soutien.

6. Adoption des statuts et adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois (préavis n° 590/17). Rapport de la commission.

Rapporteur: M. François Veuve (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'adopter les statuts et d'adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à supprimer le but principal de l'ACRG, (art. 5 lettre a), de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

Article 3 : conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association sur proposition de la Municipalité.

Vote: accepté à l'unanimité.

7. Réalisation de la porte d'entrée de Grandson (préavis n° 591/17). Nomination de la commission.

5 membres

Evelyne Perrin
Judith Bardet
Pavel Pospisil
Olivier Reymond
Nicole Helfer

3 suppléants

Diolinda Hajda
Florian Lüthi
Raphaël Party

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : conseil de septembre - délégué municipal : M. Antonio Vialatte

8. Demande d'un crédit complémentaire pour le remplacement du système d'exploitation de la STAP Corcelettes-Les Pins (préavis n° 592/17). Nomination de la commission.

5 membres

Bruno Vialatte

Denis Villars

Nicolas Perrin

Nicolas Dell'Orefice

Pierre-André Genier

3 suppléants

Philippe Perret

Françoise Javet

Serge Perrier

Vote : accepté à la majorité

Délai pour rapporter : un prochain Conseil - délégué municipal : Mme Christine Leu Métille

9. Propositions individuelles.

Mme Nicole Helfer aimerait faire une proposition à la Municipalité. Avec les nouveaux serveurs et un matériel de pointe à la commune, serait-il possible de stocker les anciens PV des conseils communaux, les plans et les préavis avec un accès à chaque conseiller communal afin de faire des recherches pour préparer les préavis ou interventions ?

M. le Syndic indique qu'actuellement, sur le site internet de la commune, sous l'onglet conseil communal, tout est accessible par tout le monde. Il s'agit d'informations publiques. Il n'y a toutefois pas de moteur de recherche mais en utilisant Google, par exemple, vous aurez cette fonction. Toutes les décisions depuis 2011, sauf erreur, et tous les PV sont dedans avec les annexes aux PV, que sont les préavis et rapports de commissions ainsi que les rapports de gestion.

Mme Nicole Helfer indique qu'il manque les anciens PV et préavis, ainsi que les plans.

M. le Syndic répond que, normalement, tout ce que vous obtenez se trouve tel quel sur le site, et les rapports de commissions et le PV, dès le moment où il est accepté par le Conseil, devient publique.

M. Sébastien Deriaz complète la demande de Mme Helfer en précisant que la demande concerne les archives antérieures, au moins celles qui existent sous forme numérique.

M. le Syndic indique que ça serait un long travail de scannage, la digitalisation des PV antérieurs à ceux qui sont sur le site n'étant pas faite.

Mme Nicole Helfer aimerait surtout que les plans figurent en accès libre car ces plans sont assez lourds. Pour le travail sur les préavis, il serait préférable d'y avoir accès en direct.

M. Sébastien Deriaz souhaite remercier M. Willer, malgré son absence, pour les travaux de réfection effectués au chemin de la Poteylaz.

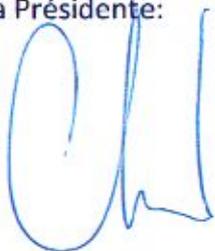
M. Olivier Reymond remercie le conseil communal, au nom de la société de gymnastique de Grandson et malgré les doutes soulevés ce soir, de l'avancée sur ce projet. La société est bloquée dans son développement du fait du manque cruel d'infrastructures dont souffre la commune. Il souligne que ce week-end s'est déroulée la coupe des bains, qui a permis d'échanger avec les autres sociétés qui interpellent spontanément concernant cette salle triple.

M. Jean Périllard remercie la Municipalité pour les aménagements qui ont été faits à la plage de la Boralette. Tout le travail qui a été fait est superbe et cette plage n'en est que plus accueillante.

La parole n'est plus demandée.

Il est 21h50 lorsque la Présidente clôt la séance en souhaitant une bonne fin de soirée à chacun.

La Présidente:



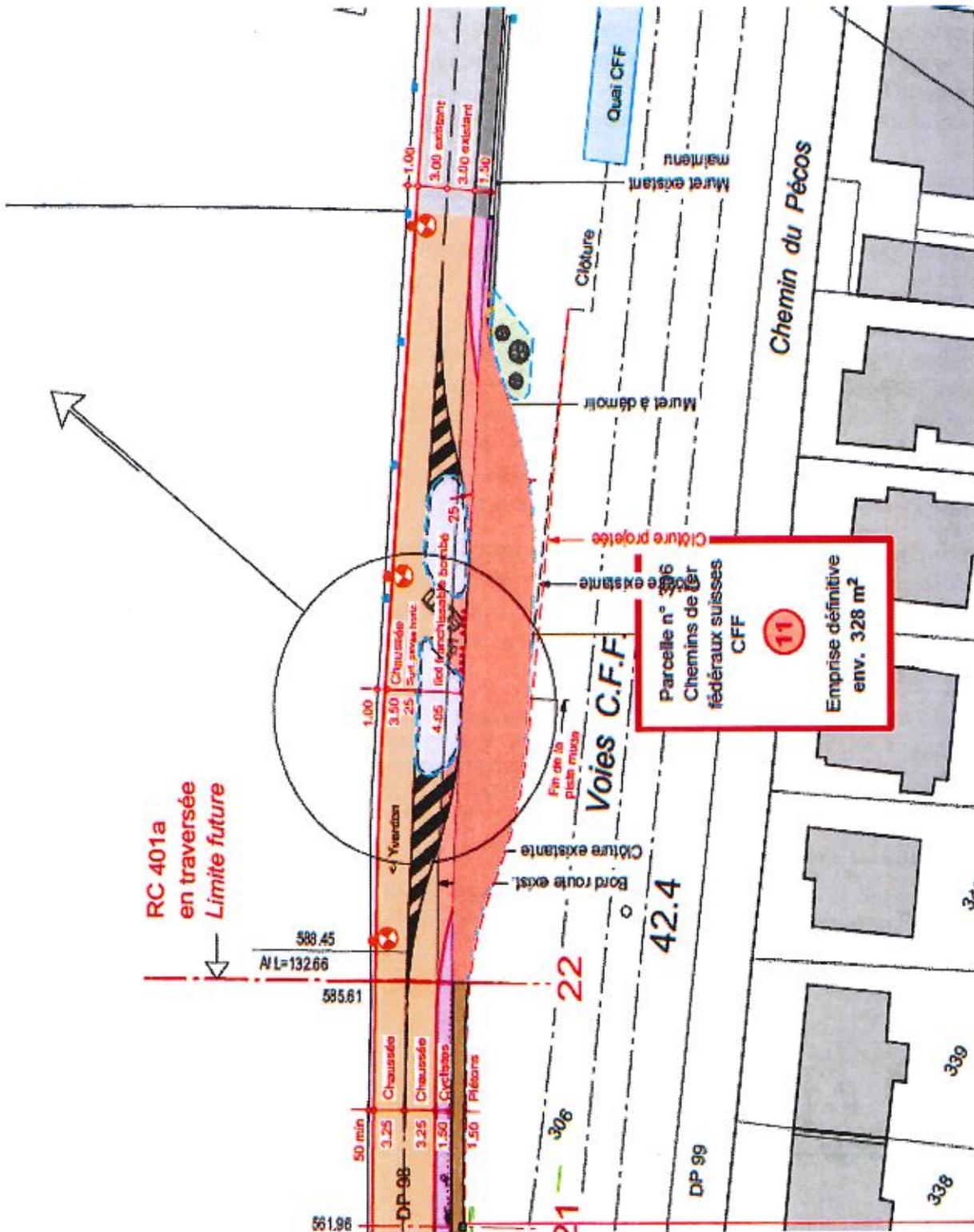
Carole Schelker



La Secrétaire:



Nathalie Cattin Rich



Préavis N°587/16

« Participation pour la reconstruction du pont par-dessus la Brinaz-RC 401 »

Le 19 avril 2017 la commission composée de Mesdames Chantal Bovay, Claire-Lise Margot, Nicole Helfer et de Monsieur Michel Emmel, s'est réunie pour débattre sur le Préavis N°587/16 sur La « participation pour la reconstruction du pont par-dessus la Brinaz-RC401 ». En présence du Municipal Antonio Vialatte qui a préparé le projet ECF, du Municipal Dominique Willer qui sera avec les services des travaux de la commune de Grandson amené à suivre ces travaux.

Le dit préavis avait pour objet d'autoriser la Municipalité à financer la participation communale engagée pour la reconstruction du pont par-dessus la Brinaz- RC 401, d'accorder un crédit d'investissement de CHF 230'000.00 sur le compte ouvert à cet effet, et de financer ce montant par la trésorerie courante, avec un amortissement sur une durée de 10 ans, et ceci la première fois en 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Fr. 23'000.00/par an en ne tenant compte que de l'investissement.

La participation de Fr. 230'000.00 correspondant à 11.5% du montant, budgété à Fr. 2'000'000.00, à la charge de la commune de Grandson, et servira uniquement au remplacement du pont surplombant la Brinaz situé sur la RC-401 à

l'entrée des Tuileries, sur l'axe principal qui est le plus fréquenté. La largeur de la route ne sera en aucun cas modifiée,

et les travaux prévu par le projet Aggloy concernant une bande cyclable et piétonne sont intégrés à la réalisation.

La loi sur les routes et les ouvrages particuliers (art. 54 b) ordonne que ces travaux soit supportés par les communes.

Il est impératif que celui-ci soit changé en raison de sa vétusté, et du fait que cette route est un axe principale desservant l'accès à l'autoroute. Après réfection de ce pont et des sous-terrains, le pont correspondra à la norme pour soutenir des poids de 240 tonnes. Il aura par contre une augmentation de dénivelé de 50 cm. Les travaux qui débiteront à l'automne 2017, ne nécessiteront pas la fermeture de la route ; mais seront soumis à une circulation alternée probablement.

Les travaux de ce pont sont soumis à une enquête indépendante des autres travaux, et selon la loi sur les routes il n'est soumis à aucune limite de temps dans son exécution.

La correction du cours fluvial intervient donc au bon moment pour notre commune et, nous bénéficions de ce fait de l'appui de la commune de Montagny, de l'office fédéral de l'environnement au travers des travaux ECF la Brinaz, de la Direction générale de l'environnement – division des eaux également au travers des travaux ECF et de la direction générale de la mobilité – division entretien pour une participation au préalable répartie en pourcentage.

Pour mémoire, le cours d'eau qui s'écoule au Nord-ouest et de la zone alluviale des rives du lac s'inscrit dans la continuité de la naturalisation réalisée déjà en amont de ce cours d'eau. Ce projet étant piloté par le canton en partenariat avec les communes de Montagny, Valeyres et Grandson, ces travaux d'importances permettent à terme de neutraliser les risques de crues dans le secteur et d'améliorer la connectivité entre les zones naturelles et le milieu lacustre.

L'espace vert situé à la droite du pont en sortant de Grandson restera afin d'absorber les éventuelles crues.

Mesdames et Messieurs, la commission après avoir eu connaissance de toutes les informations quant à la réalisation de cet ouvrage, et la lecture des plans, propose a la majorité, malgré l'absence de Monsieur Pospisil d'accepter la préavis N°587/16 tel que présenté.

La rapportrice Nicole
Helfer Groupe UDC

Mme M.-L. Margot PS+Vert

M. Michel Emmel

Mme Bovay Chantal

Préavis Municipal n°581/16

Financement phases 1-2 du projet de construction du centre sportif de Borné-Nau

Les membres de la commission désignée par le conseil communal se sont réunis à l'hôtel de ville, le vendredi 28 avril 2017, en présence de monsieur François Payot Syndic.

La commission remercie Monsieur Payot pour sa disponibilité et ses explications précises et détaillées. La commission a été enthousiasmée par ce projet, et la réalisation de celui-ci est une nécessité pour les écoles et, les sociétés locales en manque de locaux. La réalisation de l'objet devrait séduire la totalité des utilisateurs.

Le projet de cette construction reste dans la norme financière acceptable avec un rapport qualité prix très intéressant. L'idée d'une Société anonyme avec la participation des communes environnantes est séduisante, et la commune serait partante.

Ce projet devrait être réalisé au plus vite, en raison des normes minergies en vigueur qui peuvent évoluer rapidement. Ce retard occasionnerait des surcoûts à la réalisation. La commission est dans le devoir de vous en informer; mais vous rassure que ceci resterait de minime importance.

Une cantine est prévue au sein du complexe, pour les élève des écoles. Monsieur Payot précise qu'il n'est pas prévu de confier son exploitation à un professionnel en l'état actuel du projet. La commission considère cependant qu'une offre soignée, proposant des mets de qualité y compris en soirée et le week-end, serait un avantage très net pour le site, et encourage la Municipalité à reconsidérer ce point.

Mesdames, Messieurs les conseillers, la commission après réflexions sur les indications du Syndic François Payot, propose à l'unanimité d'accepter ce préavis tel qu' énoncé, soit :

Article premier d'autoriser la Municipalité d'engager l'entreprise HRS pour la réalisation de la phase 2 de son offre à savoir jusqu'à l'obtention du permis de construire du complexe sportif du complexe de Borné Nau.

Article 2 d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 900'000.00, par un compte N°9143.07.1 est ouvert à cet effet ;

Article 3 de financer ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 de na pas amortir cet investissement mais de l'activer au bilan dans l'attente du crédit de construction final du centre sportif régional.

Le Rapporteur
Serge Perrier



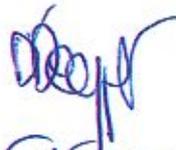
Michel Emmel

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'ME' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Olivier Reymond

A handwritten signature in blue ink, starting with a large, circular 'O' followed by a horizontal line that curves slightly upwards.

Delani Décoppet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke at the end.

François Veuve

A handwritten signature in blue ink, starting with a large 'F' followed by a horizontal line that curves downwards.

Pavel Pospisil

CENTRE SPORTIF DE

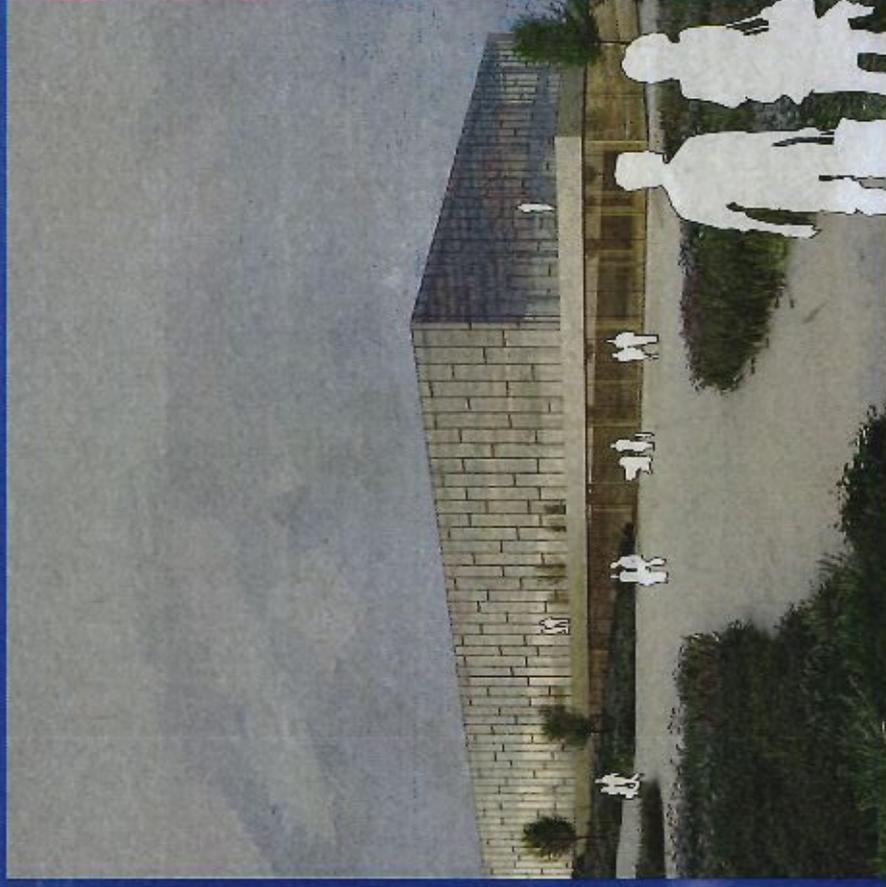
BORNE NAU

PRESENTATION au CC

11 mai 2017

VOLUME SIA 36'662 M3

- SALLE VD 6
- UNE SALLE DE MUSCULATION
- 300 PLACES POUR SPECTATEURS
- TERRAINS EXTERIEURS
- UN RESTAURANT SCOLAIRE
- BÂTIMENT MINERGIE



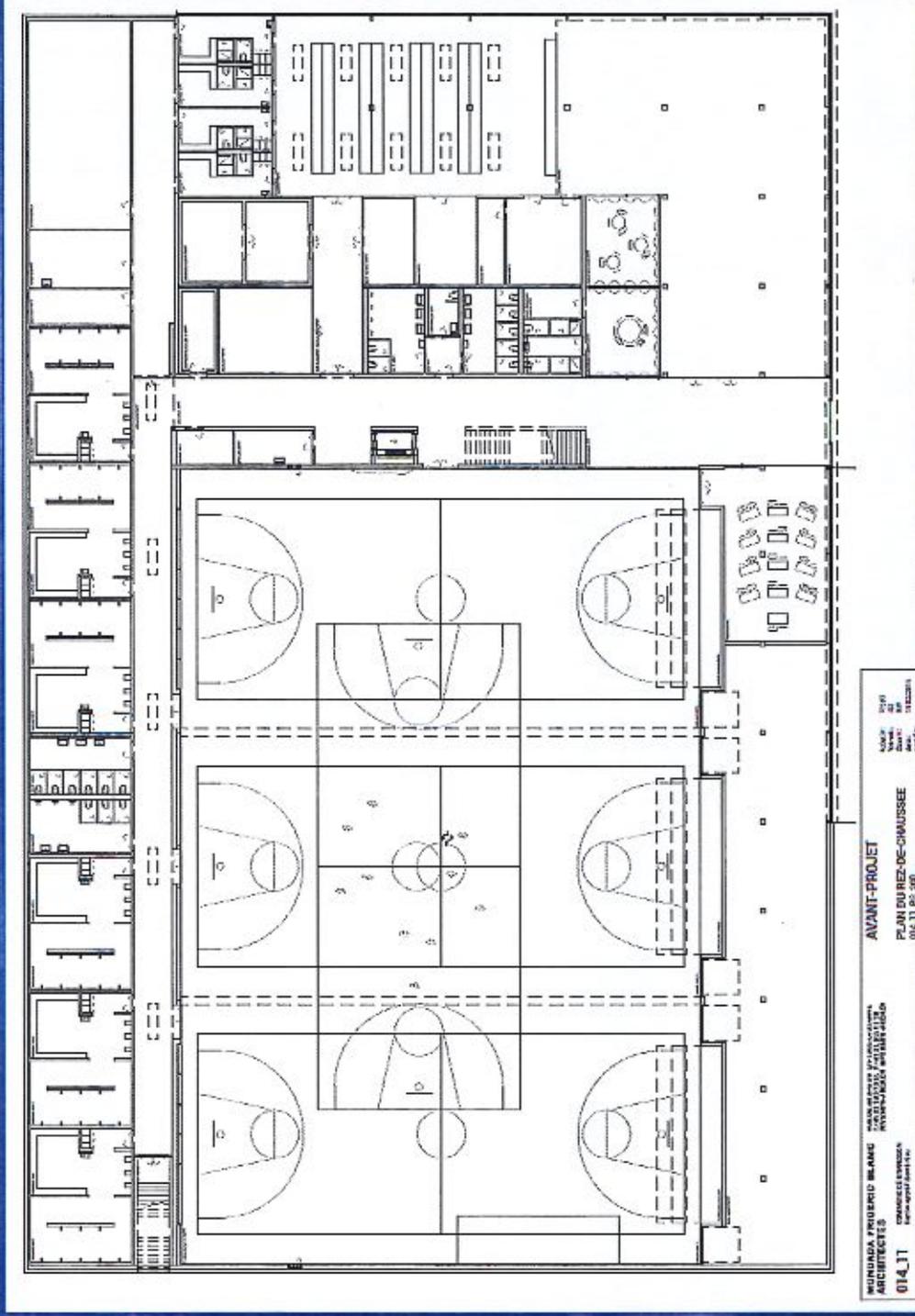
PLANS (1)

■ SALLE VD6

■ RESTAURANT

■ VESTIAIRES

■ SANITAIRES



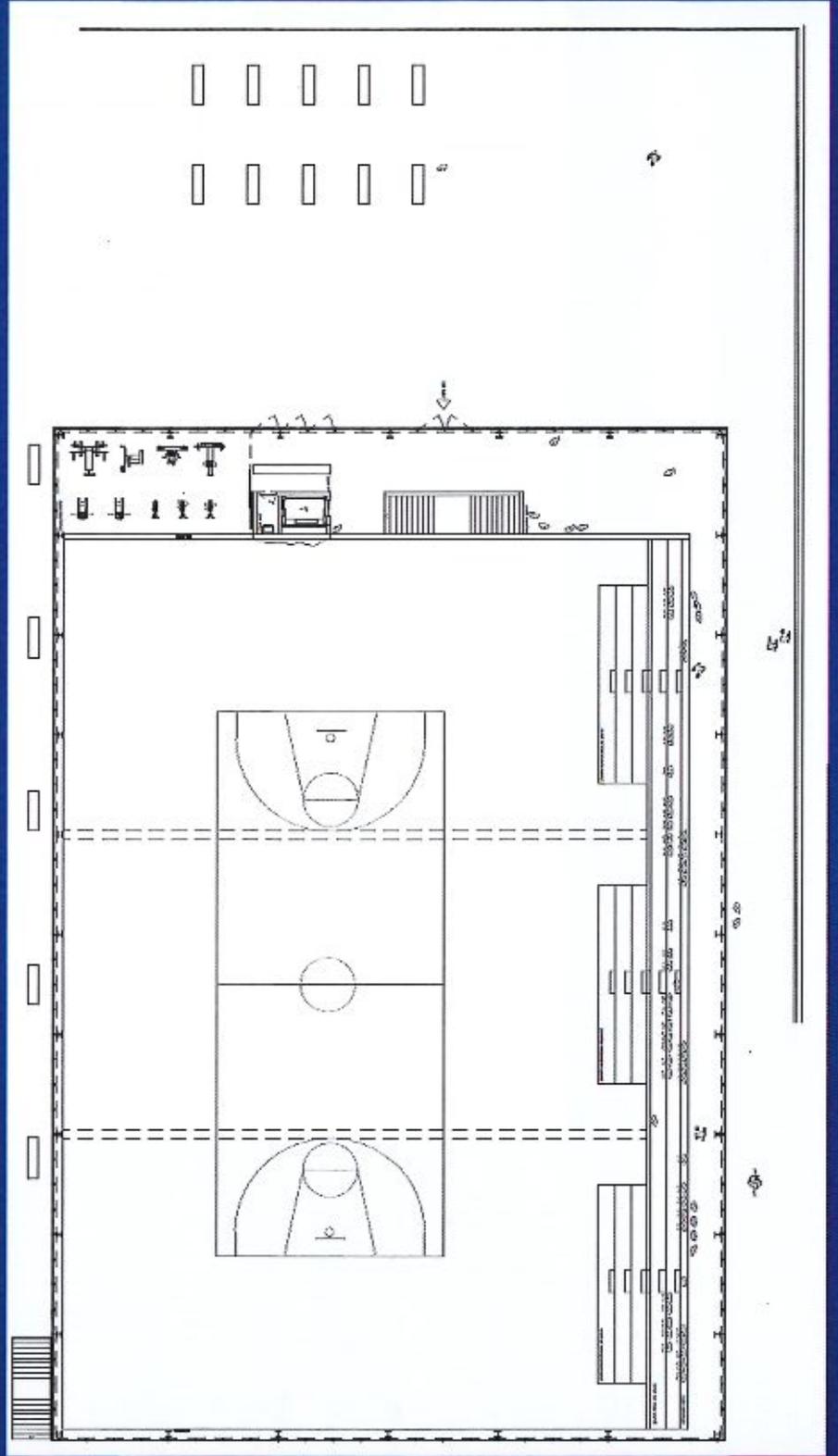
MURUADA FRIEDRICH WANG
ARCHITECTES
014_11
CHANGÉE EN 2004
PAR MURUADA WANG

AVANT-PROJET
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE
014_11.P.000

Scale: 1/50
Date: 08/2004
Project: 014_11

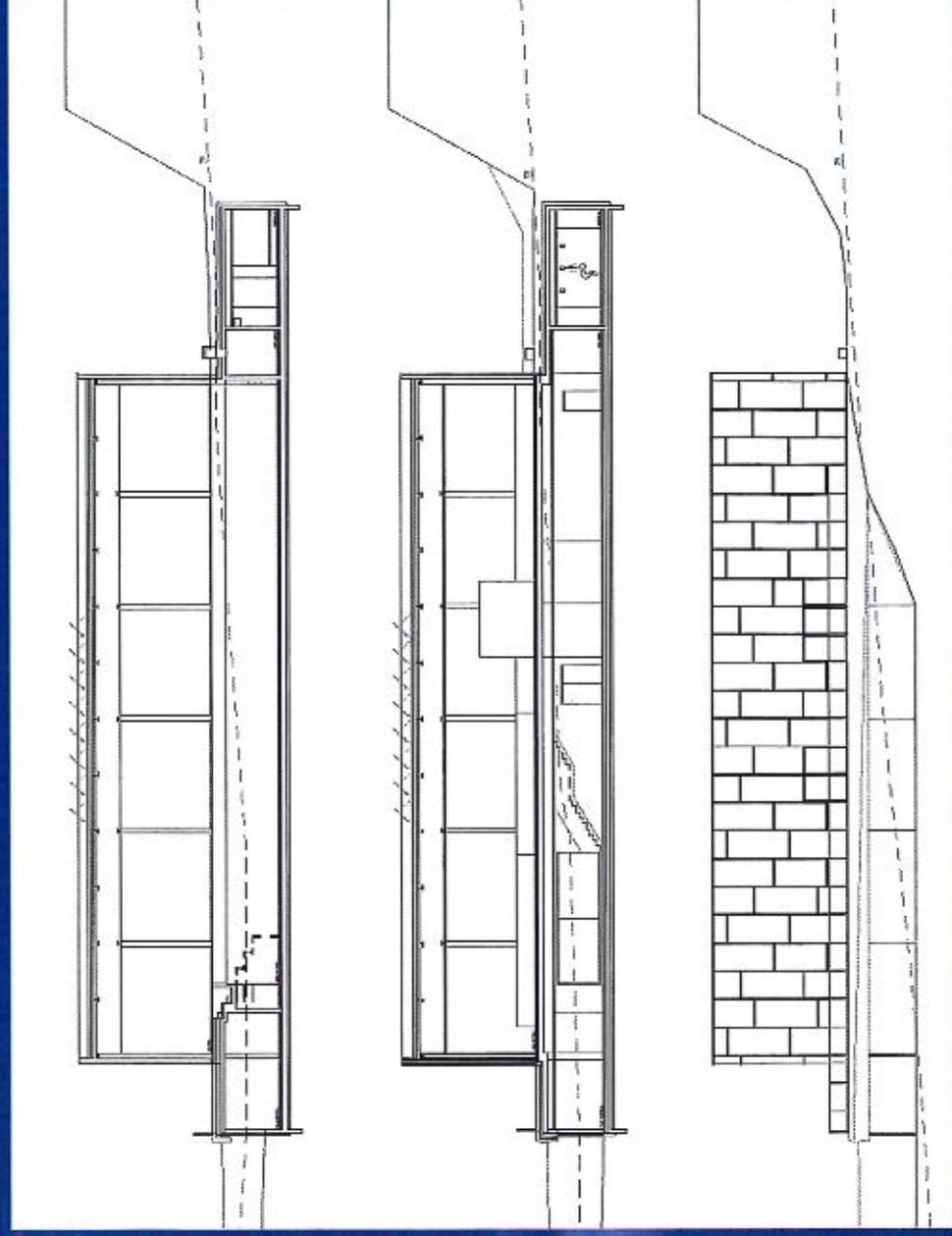
PLANS (2)

- SALLE DE MUSCULATION
- MEZZANINE
- GRADINS



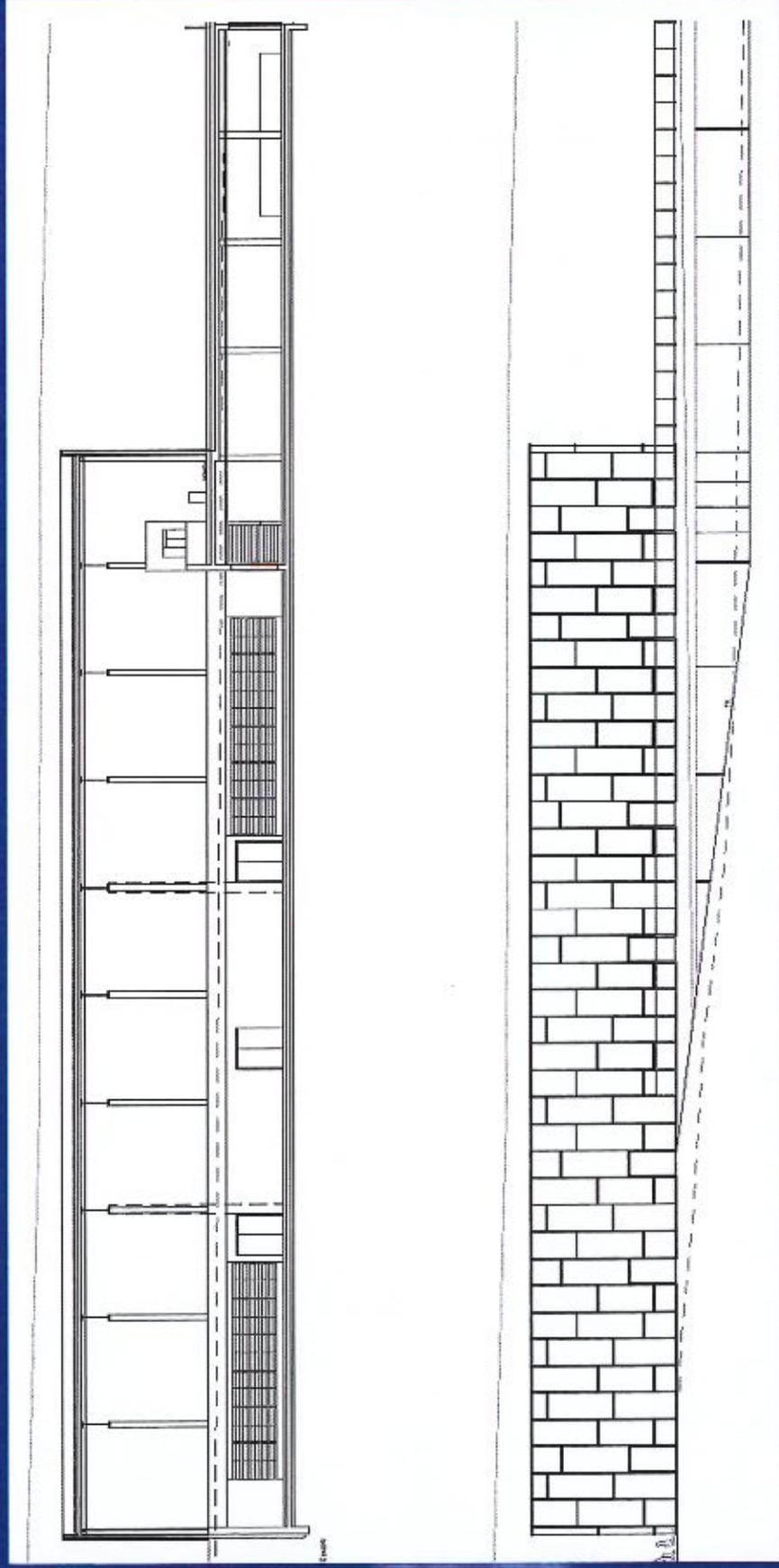
COUPES LATÉRALES

- PARTIES EN SOUS SOLS
- PARTIES HORS SOL

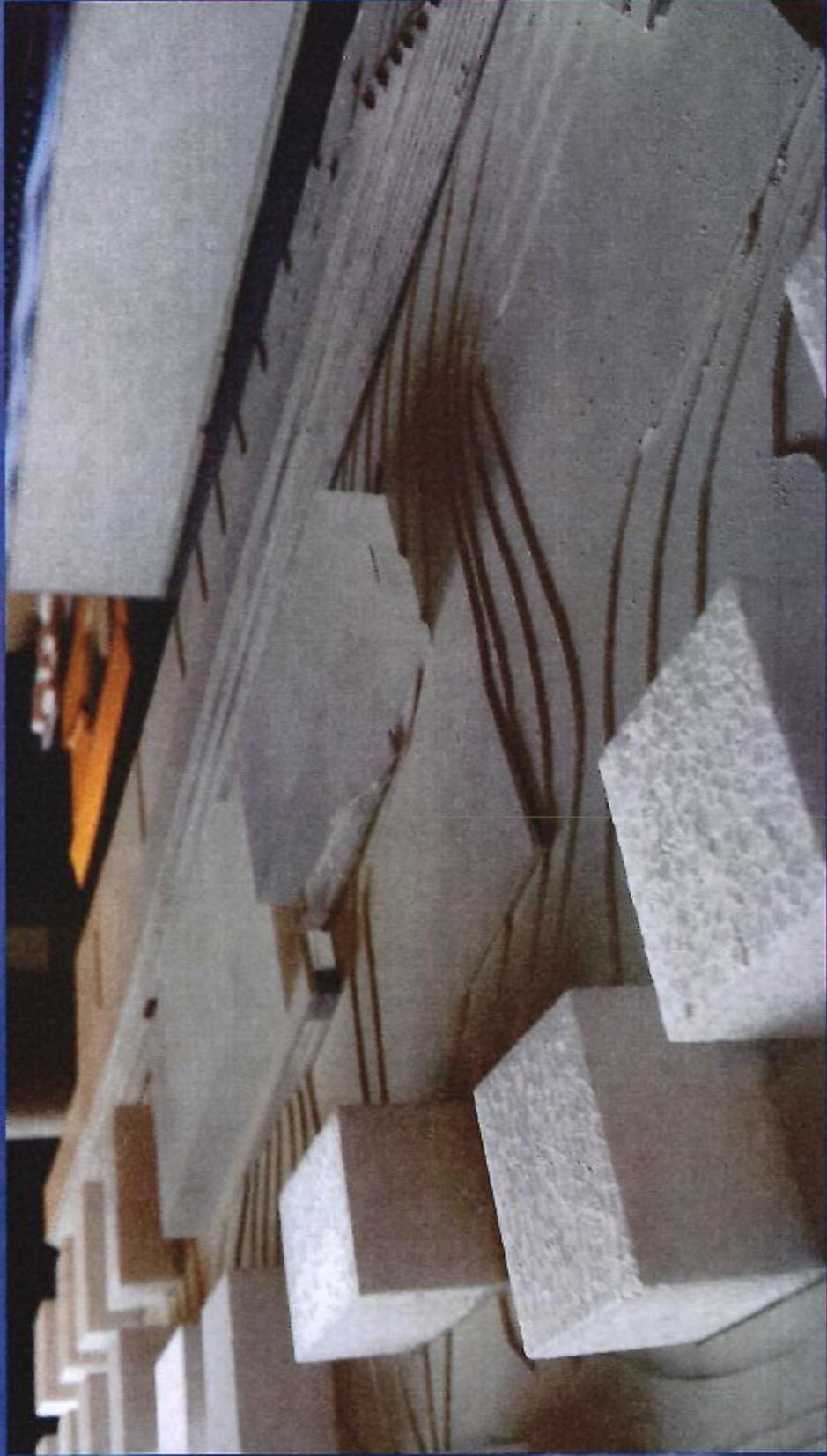


COUPES LONGITUDINALES

- TERRASSE DU RESTAURANT
AVEC VUE SUR LES
TERRAINS EXTERIEURS



maquette



LA SUITE

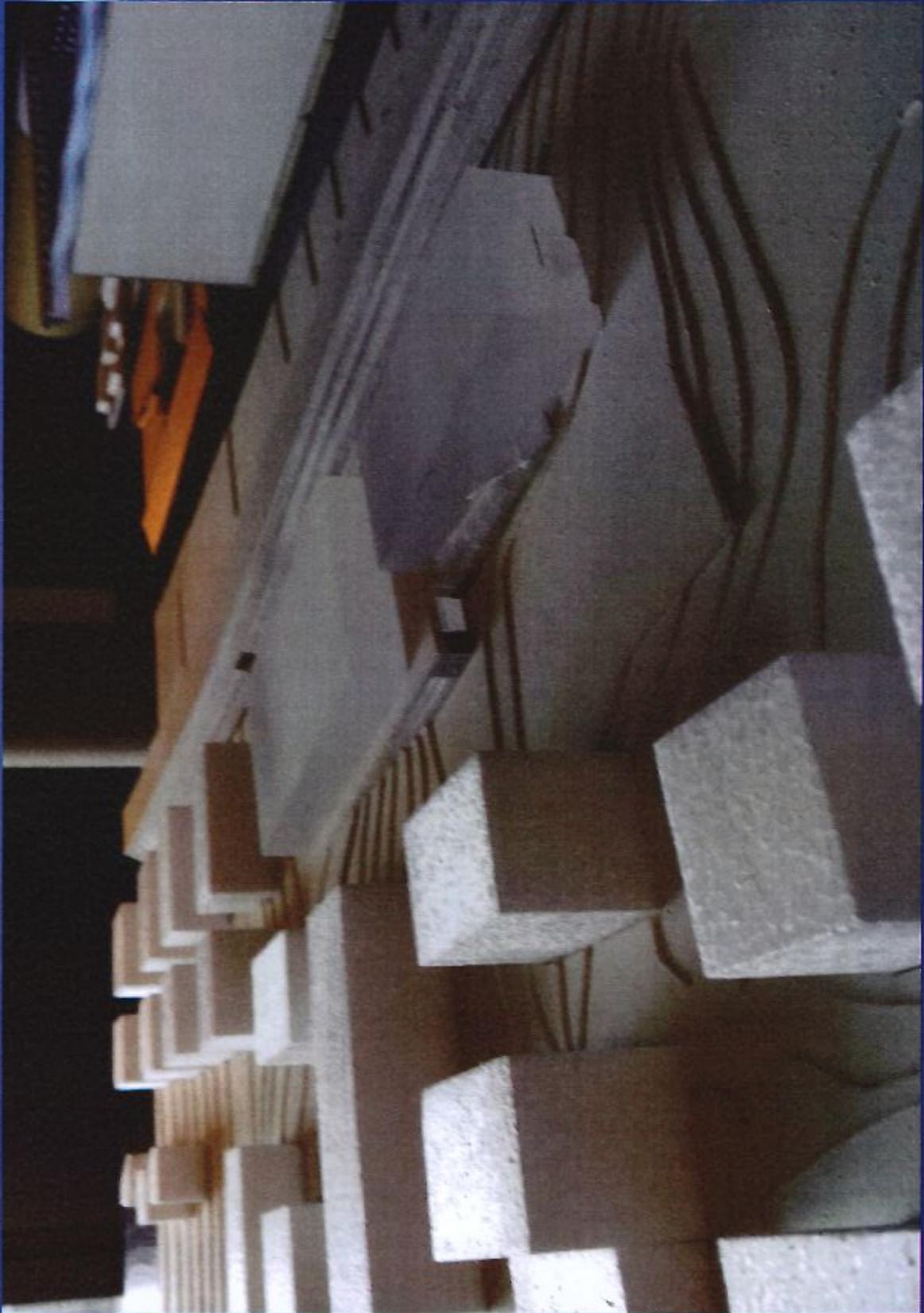
- Mai 2017 → CREDIT CC phase 1 et 2 du contrat
- Septembre 2017 → préavis CC création de SA et financement
- Automne 2017 → dépôt du projet de demande de permis de construction
→ création de la SA
- Décembre 2017 → octrois du permis de construire début de chantier
- Novembre 2018 → mise hors d'eau
- Août 2019 → MISE EN SERVICE DE L'OUVRAGE

AVANCEMENT DU PROJET

- SEPTEMBRE 14 – DECEMBRE 14 ▪ MANDATS PARALLELES SIA143
- JANVIER 15 – AVRIL 15 ▪ MISE AU POINT DU PROJET
- AVRIL 15 – AOÛT 15 ▪ PROCEDURE LVMP POUR
DESIGNATION ENTREPRISE
TOTALE
- 10 SEPTEMBRE 2015 ▪ ADJUDICATION A HRS REAL
ESTATE SA
- Juin 2016 signature du contrat
HRS

EQUIPE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- ARCHITECTE, LAUREAT
MANDAT SIA 143
- MONDADA, FRIGERIO, BLANC,
LAUSANNE
- INGENIEUR CIVIL
- RSA. ING. CIVIL SA, YVERDON
- INGENIEUR CHAUFFAGE -
VENTILATION ET
PHYSIQUE DU BÂTIMENT
- WEINMANN ENERGIES SA,
ECHALLENS
- INGENIEUR ELECTRICIEN ET
COORDINATION CVSE
- BETELEC SA, VILLARS SAINTE
CROIX
- INGENIEUR SANITAIRE
- COCHARD SA, GENEVE
- CUISINISTE
- À réviser



**Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 590/17
relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à la nouvelle
Association intercommunale de l'organisation régionale
de la protection civile du district Jura - Nord vaudois**

La commission, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le mardi 20 décembre 2016 et le jeudi 20 avril 2017 pour discuter du préavis mentionné en titre avec Monsieur Francesco Di Franco, Municipal.

Conformément au processus prévu par l'article 113 de la loi sur les communes, la commission s'est réunie une première fois pour analyser les statuts proposés et émettre des commentaires sur leur teneur. Elle n'a pas constaté de point semblant rédhibitoire dans le projet proposé initialement, mais a émis onze remarques qui ont été pour l'essentiel englobées dans les statuts définitifs.

Les statuts qui sont proposés maintenant sont ainsi le fruit d'une large consultation ; ils ont d'ailleurs été passablement remaniés par rapport à leur version originale. La commission constate cependant que la démarche en valait la peine : le texte actuel est à la fois souple et clair, et semble apte à recevoir une adhésion unanime au sein des communes concernées.

Sans entrer dans les détails article par article, la commission souhaite relever les points suivants :

- Le choix de la commune d'Orbe comme siège de l'association a été dicté par des impératifs pratiques : des bureaux suffisamment grands y existent, avec un accès au réseau informatique de l'état de Vaud par fibre optique ; leur situation géographique au cœur du district est optimale, et leur coût est modeste.
- La clé de répartition uniquement basée sur la population de chaque commune, plutôt que pour moitié sur leur population et pour moitié sur la valeur de leur point d'impôt par habitant, a été plébiscitée par la grande majorité des communes concernées. L'impact de cette modification est faible pour notre commune, mais il nous est favorable.
- Le plafond d'endettement proposé semble largement suffisant, compte tenu du fait qu'aucun bâtiment ne devrait devenir propriété de l'association.
- Aucune discussion n'a encore eu lieu concernant l'identité des deux délégués au comité directeur attribués à l'ancien périmètre de l'ACRG.
- La Municipalité entend proposer un de ses membres comme délégué et un membre du Conseil communal comme suppléant.

Après discussion, la commission est convaincue que les statuts proposés permettront de mettre sur pied une organisation régionale non seulement nécessaire, mais également performante.

En conclusion, la commission remercie Monsieur Di Franco pour ses explications aussi nombreuses que détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal tel que présenté, à savoir :

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission ad'hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : **d'adopter** les statuts et d'adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura - Nord vaudois.

Article 2 :

d'autoriser la Municipalité à supprimer le but principal de l'ACRG, (art. 5 lettre a), de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura - Nord vaudois.

Article 3 :

conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura - Nord vaudois, **de nommer** un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association sur proposition de la Municipalité.

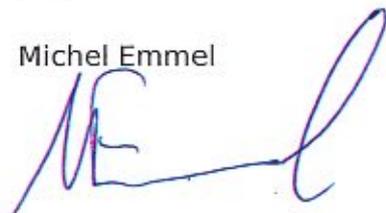
Judith Bardet, suppléante



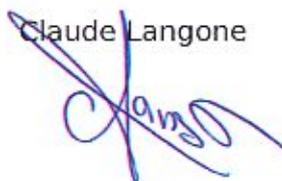
René-Pierre Deriaz



Michel Emmel



Claude Langone



Serge Perrier



François Veuve, rapporteur

